

Le Concordat, une survivance très vivace en Alsace

VALENCE Le Concordat est un sujet en fait très actuel, au cœur de nombreuses réflexions et questionnements dans notre société actuelle qui voit de plus en plus l'implication du religieux dans notre vie.

L'observatoire de la laïcité Drôme Ardèche, qui est présidé par Gilbert Bouchet, enseignant et élu d'opposition à la mairie de Valence, a pour objectif la vigilance afin de faire respecter la laïcité, un des fondements de notre organisation démocratique. Et jeudi soir il avait invité Michel Seelig, un des grands spécialistes du Concordat. Pendant deux heures, il a captivé son auditoire avec un exposé particulièrement brillant sur l'histoire du Concordat, les courants philosophiques qui l'ont amené, sur la "tentation concordataire" face à la montée récente d'une "nouvelle" religion (l'islam) que tous les ministres de l'intérieur successifs ont voulu réglementer...

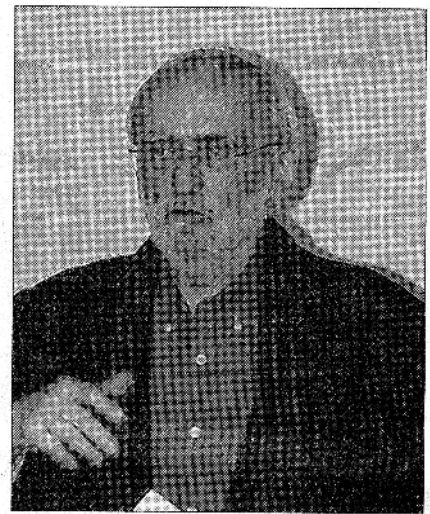
Après l'explication de son instauration par Napoléon qui trouvait là un bon moyen de s'assurer la tranquillité intérieure, il a brillamment expliqué les

raisons qui ont maintenu cette particularité du concordat dans l'Est de la France.

En effet ces territoires sont passés de mains allemandes en mains françaises avec, à chaque fois le départ d'une certaine élite qui s'expatriait. Les curés ont pris une certaine forme de pouvoir sur la population restante, et les autorités l'ont accepté pour "acheter une certaine paix sociale", en continuant à préserver des avantages et des privilèges (un siècle et demi après la nuit du 4 août !).

En 1924, Édouard Herriot essaiera de faire appliquer la loi française et échouera. L'enseignement religieux restera obligatoire. Alors que les Allemands avaient voulu faire de Strasbourg une vitrine de la laïcité, aujourd'hui l'université de Strasbourg est présidée par un ecclésiastique.

On peut encore aujourd'hui, suite à un forcing des élus alsaciens pour faire échouer un projet constitutionnel permettant de faire évoluer le "droit local", affirmer que la présence de l'église dans les écoles et les



Michel Seelig, conférencier, spécialiste du Concordat.

universités est considérable en Alsace. Cela est une menace constitutionnelle en Europe où certaines sectes, considérées comme des religions ailleurs, pourraient faire valoir que certains cultes, catholique, protestant, juif, musulman, ont des privilèges exorbitants par rapport à eux. Ainsi ils pourraient (par exemple les témoins de Jéhovah, scientologues, évangélistes...) aller devant la cour européenne des droits de l'Homme pour obtenir les mêmes droits. C'est toute la raison d'être de l'Observatoire de la laïcité.